



Réunion de la C.L.E du S.A.G.E de la Vire

Compte-rendu

Lundi 27 avril 2009 à 17 heures à l'I.U.T de Vire

Étaient présents ou représentés :

Collège des élus :

Madame Annie BIHEL, Conseillère Régionale de Basse-Normandie,
Monsieur De BEAUCOUDRAY, Président de la Communauté de communes de Tessy-sur-Vire
Monsieur François BOULLOT, Maire Adjoint de la Ville de Saint-Lô,
Monsieur Christian CLAVREUL, Maire de Ste Marie Laumont,
Monsieur Yves CORDON, Président du SPEP de la Sienne,
Monsieur Alain DESCLOMESNIL, Vice-président du Conseil général du Calvados,
Madame Nicole DESMOTTES, Déléguée à la Communauté de Communes de Vire,
Monsieur Alain EUDES, Délégué de la Communauté de Communes du Canton de Torigni-sur-Vire,
Monsieur Gilles FAUCON, Maire de Montchamp,
Monsieur Jean FAUVEL, Maire de Neuilly la Forêt,
Monsieur Stéphane GERMAIN, Délégué à la Communauté de Communes de Canisy,
Monsieur Philippe GOSELIN, Président de la Communauté de Communes de Marigny,
Monsieur Daniel JORET, Vice-président du SMVV,
Monsieur Robert LEFRANCOIS, Maire de Le Tourneur,
Monsieur Paul METTE, Vice-président de la Communauté de Communes de Vire,
Monsieur Blaise MICARD, Maire-adjoint de Landelle-et-Coupingy
Monsieur Philippe OZENNE, Maire-adjoint de la Ville de Moyon,
Monsieur Dominique PAIN, Président du SMVV,
Monsieur Christian PERIER, Délégué à la Communauté de Communes de l'Elle,
Monsieur Roland PINEL, Président du SIAEP de Saint Clair sur Elle,
Monsieur Dominique QUINETTE, Délégué de la Communauté de Communes de la Région de Daye.

Pouvoirs :

Pouvoir de M. Jean-Karl DESCHAMPS, Vice-président du Conseil régional de Basse-Normandie à Madame Annie BIHEL,
Pouvoir de M. François DIGARD, Président de la Communauté de communes de Saint-Lô à Monsieur François BOULLOT,
Pouvoir de M. Jean-Pierre LHONNEUR, Président de la Communauté de communes de Carentan à Monsieur Philippe GOSELIN.

Collège des usagers :

Monsieur Albert DESDEVISES, Président de la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
Monsieur Auguste FOULON, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche,
Monsieur Gérard PAUL, Président de la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
Monsieur Gérard VOIDYE, Président de l'Union des Associations Syndicales du Bassin Inférieur de la Vire.

Pouvoirs :

Pouvoir de Monsieur le Président de l'Union fédérale des consommateurs à Monsieur Jacky HEBERT, UFC délégué de Saint Lô,
Pouvoir de Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados à Monsieur Richard HERMAN, délégué,
Pouvoir de Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche à Monsieur Eric LECLERC, délégué,
Pouvoir de Monsieur le Président de la Section Régionale Conchylicole Normandie-Mer-du-Nord à Monsieur Patrick PERDRIEL Vice-président,

Collège de l'Etat :

Madame Sonia BARON, DIREN de Basse-Normandie

Madame Isabelle LE GRAND, Agence de l'Eau Seine-Normandie,
Monsieur Rémy BRUN, Direction Départementale de l'Équipement, de l'Agriculture et de la Forêt de la
Manche, responsable de la Mise,
Monsieur Stéphane LEVILLAIN, Direction Départementale de l'Équipement, de l'Agriculture et de la
Forêt du Calvados,
Monsieur Arnaud RICHARD, Délégué Régional de l'ONEMA,

Pouvoirs :

Pouvoir de M. le Directeur de la DRIRE à Madame Sonia BARON,
Pouvoir de M. le Directeur de la DDASS de la Manche à Monsieur Rémy BRUN.

Était représenté (sans pouvoir) :

Monsieur Gérard GUIFFARD, Président de l'Association Pour la Vire, représenté par Audrey CHARDON.

Étaient excusés (sans pouvoir) :

Monsieur le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados,
Monsieur le Préfet coordonnateur de Bassin Seine Normandie – Région Ile de France,
Monsieur le Préfet de la Manche,
Monsieur Jean-Yves COUSIN, Président de la Communauté de Communes de Vire,
Monsieur Albert BAZIRE, Président de la Communauté de Communes de Sourdeval,
Monsieur Louis LELONG, Conseiller Général du Canton d'Isigny-sur-Mer,
Monsieur le Président du syndicat Départemental de la Propriété Agricole du Calvados,
Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme de la Manche,
Monsieur René MAFFEI, Président du GRAPE.

Étaient absents :

Madame Rolande BRECY, Présidente du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin,
Monsieur Lucien BOËM, Conseiller Général du Canton de Saint Jean-de-Daye,
Monsieur François BRIERE, Conseiller Général du Canton de Saint Lô Ouest,
Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND, Conseiller Général du Canton de Torigni-sur-Vire,
Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie,
Monsieur le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie,
Monsieur le Président du Comité départemental du canoë-kayak de la Manche,
Monsieur le Président de la Fédération d'Électricité Autonome Française,
Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de la Manche,
Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Maritimes de la Manche,
Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Calvados,
Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la Manche.

Techniciens présents :

Madame Myriam BESSON, Directrice de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche,
Madame Pascale LOHIER, Chargée de mission à la Ville de Vire,
Madame Audrey CHARDON, Chargée de mission à l'Association Pour la Vire,
Madame Stéphanie LEGENDRE, Chargée de mission SAGE de la Vire
Monsieur Jérôme MONTORI, Ingénieur à la Ville de Vire.

Membres en exercice	61
Membres présents	30
Nombre de pouvoirs	9

Le président, Philippe GOSSELIN, remercie les participants et déclare installés les nouveaux membres dans leur fonction.

Philippe GOSSELIN se félicite du travail réalisé depuis l'installation de la Commission Locale de l'Eau le 25 janvier 2008. Les échanges au sein des groupes de travail ont été riches et la participation forte. L'état des lieux, première phase de l'élaboration du SAGE, quasiment achevé, sera présenté à la CLE avant l'été.

Philippe GOSSELIN regrette cependant que beaucoup d'échanges aient lieu par voie de presse, notamment entre les pêcheurs et l'association « Pour la Vire ». Les frictions portent sur le devenir des ouvrages, que certains souhaitent voir supprimer et que les autres souhaitent conserver.

Il est certain que la réponse est sûrement à mi-chemin. Il s'agit de trouver un équilibre entre la préservation des milieux naturels, la reconquête de la qualité des eaux, et la part d'histoire de la vie du fleuve.

La polémique par le biais de la presse ne pourra qu'entraver les débats. Les échanges doivent rester sereins et avoir lieu au sein des groupes de travail.

Pour garder la maîtrise de la communication, la CLE disposera de moyens de communication plus adaptés : site internet plus performant et lettre d'information.

Renouvellement du bureau et du président de la CLE

Le Bureau :

Deux membres doivent être remplacés au bureau :

- Monsieur BEAUSIRE, ancien président du SIAEP de Saint-Clair-sur-Elle,
- Monsieur DIVES, ancien maire de Condé-sur-Vire,

Les représentants du collège des élus sont désignés par les membres du même collège. Le quorum n'est pas nécessaire pour l'élection des membres du bureau.

Deux candidatures sont déposées :

- Monsieur PAIN Dominique, président du Syndicat Mixte du Val de Vire, structure porteuse du SAGE,
- Monsieur JORET Daniel, vice-président du Syndicat Mixte du Val de Vire, président du groupe de travail « milieux et usages ».

Aucune autre candidature n'est présentée.

Il est procédé au vote :

- Monsieur PAIN Dominique est élu à l'unanimité,
- Monsieur JORET Daniel est élu à l'unanimité.

Le Président :

Monsieur GOSSELIN, président en exercice, exprime son souhait de poursuivre la mission que la Commission a bien voulu lui confier en 2008. Il présente sa candidature à sa succession.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Le président est élu par l'ensemble des membres de la Commission. Le quorum n'est pas nécessaire pour l'élection du président.

Il est procédé au vote :

- Monsieur GOSSELIN Philippe est élu à l'unanimité.

Règles de fonctionnement de la CLE

Conformément à l'art. R. 212-32 « la commission locale de l'eau élabore ses règles de fonctionnement »

Le quorum des deux tiers des membres présents ou représentés est nécessaire pour le vote des règles de fonctionnement.

Le quorum n'étant pas atteint, le président propose de présenter les règles de fonctionnement lors de la prochaine réunion de la CLE.

Présentation du SDAGE

La présentation est faite en trinôme par :

- Claude BRANELLEC pour la présentation du SDAGE,
- Sonia BARON pour le rappel de la démarche de SAGE,
- Stéphanie LEGENDRE pour les enjeux du bassin et le programme de mesures du bassin de la Vire.

Le diaporama est annexé au présent compte-rendu.

Avis de la CLE sur le projet de SDAGE :

Philippe GOSSELIN informe les membres de la CLE qu'ils doivent rendre un avis sur le SDAGE et le PROGRAMME DE MESURES qui viennent de leur être présentés de façon synthétique, la réponse devant parvenir au Préfet de la Manche avant le 15 mai.

Devant la difficulté de reprendre point par point le projet de SDAGE dans le délai imparti, document relativement volumineux, le président a préparé un projet de réponse pouvant servir de base de discussion.

Philippe Gosselin fait lecture du projet de réponse et sollicite les remarques et avis des membres de la commission.

Annie BIHEL : la chambre d'agriculture a donné un avis défavorable sur le SDAGE. Les agriculteurs s'interrogent notamment sur la multiplication des bandes enherbées à un moment où il apparaît difficile de valoriser l'herbe. Beaucoup d'autres points semblent poser questions. Les agriculteurs ont-ils été associés à l'élaboration du SDAGE ?

Isabelle LE GRAND : les agriculteurs sont membres du comité de Bassin au même titre que les collectivités, les usagers, les associations... Dans la Manche, Serges Deslandes représente les agriculteurs. Il faut ensuite que l'information redescende.

Gérard PAUL : effectivement Serge DESLANDES représente les agriculteurs. Une session spéciale s'est tenue pour traiter des problèmes agricoles.

Claude BRANELLEC : au niveau local, les programmes d'action seront définis par les collectivités en concertation avec les agriculteurs. Certaines mesures sont réglementaires et devront dans tous les cas être respectées. D'autres le deviendront dans les prochaines années.

Pour les autres actions, il faudra mettre en place des programmes contractuels.

Blaise MICARD : cela nécessitera un gros travail d'animation.

Eric LECLERC : la majorité des parcelles riveraines des cours d'eau est exploitée par les agriculteurs. Certains ont déjà mis en œuvre des bandes enherbées et réduit leur utilisation d'intrants. Pour toucher la multitude d'agriculteurs riverains, il faut travailler dans la concertation, travailler par petits groupes, se structurer. Les résultats ne seront de tout façon pas pour demain.

Quant à la valorisation des bandes enherbées, on touche aux limites de l'exercice. Ce sont des fonds de vallon difficile à exploiter ou à faire pâturer en toute saison. La valorisation économique est très marginale. Un agriculteur qui n'aurait que des parcelles bordant des cours d'eau aurait bien du mal à valoriser son exploitation.

Nicole DESMOTTES : l'agriculteur veut vivre de son métier. Or, l'herbe n'a jamais été valorisée comme le maïs. Les primes ont favorisé le développement du maïs au détriment de l'herbe. Il faut subventionner davantage l'herbe en bord de cours d'eau et sur le bassin.

Isabelle LE GRAND : aujourd'hui plus de 85% des bords de cours d'eau sont en herbe. L'enjeu porte surtout sur le reste du bassin.

Philippe GOSSELIN : propose de rajouter à l'avis du SDAGE « nécessaire concertation locale avec les agriculteurs et tous les autres acteurs du bassin. Les moyens attribués pour le développement des surfaces en herbe doivent être suffisamment incitatifs, en cohérence avec les besoins de protection de la ressource en eau ».

Paul METTE : il est primordial d'intervenir au niveau des formations agricoles afin d'avoir un réel impact sur les futurs agriculteurs puisque le programme s'étend jusqu'à 2027. Les jeunes agriculteurs seront probablement plus sensibles à ces questions. Il est possible d'avoir une action positive sur le long terme.

François BOULLOT : la CCASL vient de mettre en place son programme de diagnostic des installations d'assainissement non collectif. Les 1500 équipements seront contrôlés d'ici 2013. La collectivité n'a aucun moyen de forcer les propriétaires à faire des travaux. Tant qu'il n'y aura pas d'aide ou de moyen coercitif, nous nous contenterons probablement de constater qu'il n'y a pas eu d'évolution.

Claude BRANELLEC : l'agence de l'eau aide les collectivités qui assurent la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation.

Rémy BRUN : la mise en conformité prévue par le SDAGE ne concerne que très peu d'installations.

Philippe GOSSELIN : en effet, seules celles qui portent atteinte au milieu devront être remplacées. Il y a quelques années, il était question de remplacer dès qu'un tuyau était mal placé.

Isabelle LE GRAND : cela ne concerne que les zones sensibles.

Stéphanie LEGENDRE : cela concerne également les masses d'eau en report de délai, c'est-à-dire tout le bassin dans la Manche.

Rémy BRUN : uniquement si elles sont déclassées pour cette raison.

Michel de BEAUCOUDRAY : il est question dans l'avis de solidarité urbain / ruraux à l'échelle du bassin Seine - Normandie. Cette solidarité doit également se mettre en place à l'échelle du bassin versant de la Vire. Une répartition à l'habitant serait un bon moyen de mutualiser les coûts.

Philippe GOSSELIN : en effet, ce principe peut tout à fait être décliné localement.

Isabelle LE GRAND : cette mutualisation est réelle au niveau du bassin Seine – Normandie. Les subventions seraient moindres de 30% si le bassin parisien ne mettait pas au pot commun.

Philippe GOSSELIN : les parisiens ont tendance à penser qu'ils payent trop et que les retours sont insuffisants. Rapportés à la surface, le déséquilibre n'est pas si important. Toutefois, les enjeux et les atteintes ne sont évidemment pas de même ampleur en Ile-de-France et en Basse-Normandie.

Claude BRANELLEC : cette solidarité découlera des choix politiques fait à l'échelle du bassin de la Vire, dans le cadre du SAGE et non du SDAGE.

Annie BIHEL : les communautés de communes ont-elles, elles aussi, un avis à formuler ?

Claude BRANELLEC : non la loi de transposition de 2004 établit la liste des assemblées saisies : le comité national de l'eau, le Conseil supérieur de l'énergie, les chambres consulaires, les assemblées territoriales et les établissements publics territoriaux de bassin.

Philippe GOSSELIN : toutes les collectivités ont été destinataires du projet et peuvent émettre un avis.

Claude BRANELLEC : des réunions publiques ont été organisées pour faire remonter les attentes des habitants.

Philippe GOSSELIN sollicite les membres de l'assemblée sur la validation du projet de réponse assorti des remarques de la commission. La page 1 sera constituée des éléments de réflexion généraux, la page 2 traitant plus particulièrement de certaines dispositions.

La réponse est jointe en annexe.

La date de la prochaine réunion de la **CLE** est fixée au **lundi 8 juin à 14h30**. Le lieu de la réunion sera communiqué par courrier.

Le **bureau** se réunira le **lundi 18 mai à 14h30** à l'hôtel de la CCASL pour préparer la réunion de la CLE.

A 19h45, l'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et lève la séance.

Le Président du SAGE de la Vire,

Philippe GOSSELIN.